

Délibération 2021/30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 13 août 2021**

Date de la convocation : 9 août 2021
Date d'affichage : 9 août 2021
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12
POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : SUPPRESSION D'EMPLOI DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE PERSONNEL – MODIFICATION TABLEAU EFFECTIFS

L'an deux mil vingt et un et le treize août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE – E. BONNIOL- B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – P. LOUX – C. NOHARET- I. SILHOL - S. SILHOL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA
ABSENTS excusés : S. JEUNET - M. HUGOL - P. SOULAIROL -
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le code général des collectivités territoriales, modifié, notamment les articles L.5111-1 et suivants,
Vu l'avis du comité technique,
Vu la délibération 2021/16 en date du 28 mai 2021 transférant le service périscolaire à la CCC,

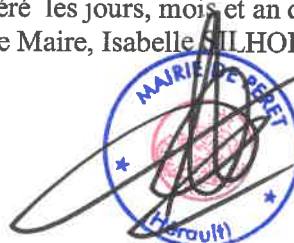
Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite du transfert du service périscolaire à la Communauté de Communes du Clermontois au 1er septembre 2021 approuvé dans sa séance du 28 mai 2021, un agent communal (Nicolas NERVI) va réaliser plus de 50 % de son temps de travail dans ce service. Dans ce cas, il convient d'appliquer un transfert de personnel au lieu d'une mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De transférer M Nicolas NERVI, Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à la Communauté de Communes du Clermontois à compter du 1^{er} septembre 2021.**
- **La mise à jour du tableau des effectifs et la suppression de l'emploi afférent à la compétence transférée dont les caractéristiques sont les suivantes :**
Emploi : Animateur périscolaire / éducateur sportif ;
Cadre d'emploi : Educateur des Activités Physiques et Sportives ;
Catégorie B ; Durée hebdomadaire 35h ; Agent en poste : 1 éducateur des APS
- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Annexe à la délibération 2021/30
Tableau des effectifs
Commune de PERET

Emploi	Cadre d'emploi	Catég	Durée hebdo poste	Ancien effectif	Nouvel effectif	Agent en poste
Service administratif						
Secrétaire de mairie	Attaché Rédacteur	A B	35h	1		• 1 rédacteur principal 1 ^{ère} classe à temps partiel 80% (28h)
Secrétaire	Adjoint administratif	C	35h	1		• 1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps partiel 90% (31.5h)
Secrétaire	Adjoint administratif	C	28h	1		• Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – nomination au 01/01/2021
Chargée d'accueil	Adjoint administratif	C	21h	1		• 1 adjoint administratif
Service technique						
Responsable des services techniques	Technicien	B	35h	1		• 1 technicien principal 1 ^{ère} classe
Agent bâtiment / voirie / espaces verts	Agent de maitrise	C	35h	1		• 1 agent de maitrise principal
Agent technique	Adjoint technique	C	21h	1		• 1 adjoint technique
Agent d'entretien et du périscolaire	Adjoint technique	C	35h	3		• 1 adjoint tech principal 2 ^{ème} classe • 2 adjoints techniques
Service scolaire						
Agent école maternelle	ATSEM Adjoint technique	C	32h	1		• 1 ATSEM principal 1 ^{ère} classe
Service animation						
Coordonnateur école de musique	Adjoint d'animation	C	28h	1		• 1 adjoint d'animation 2 ^{ème} classe
Contractuels						
Professeurs de musique	Intervenant extérieur		selon besoin	8		
Agent technique	Agent non titulaire Contractuel Contrat aidé de l'Etat		selon besoin	2		